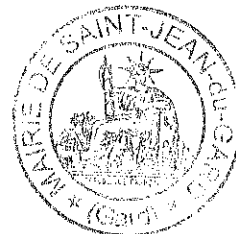


COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 13 Avril 2021 à 18h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire à l'Espace Paulhan, le 13 avril 2021 à 18H 30.

Le Maire,
Michel RUAS.



L'an deux mil vingt et un et le treize avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Paulhan, sous la présidence de Monsieur RUAS Michel.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents : Michel RUAS, Pierre AIGUILLON, Nathalie BORREDA, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Michel BRUGUIERE, Sébastien BRUN, Lionel DUMAS, Hélène GALAUP, Yves GALTIER, Christine GODENAIRE, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Sinazou MONE, Corinne ROSSEL-MORICE.

Procurations : Monique AIGUILLON-BIALES donne procuration à Mireille LALLEMAND, Martin BOODT donne procuration à Pierre AIGUILLON.

Absents excusés: Kévin DAMBROSIO, Julien PHARABOZ (en visio-conférence).

oooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Hélène GALAUP est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

N°2021_04_023 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- contrat festivités – Association Pour le Développement des Festivités
- contrat festivités – Association « La Provençale »
- mise en place d'une indemnité kilométrique vélo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

**N°2021_04_024 – COMPTE DE GESTION 2020 DE LA MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2019 et sur la comptabilité des valeurs-inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN : Ce sont des opérations comptables.

**N°2021_03_025 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 30 291,83	g 30 097,58
	Section d'investissement	b 21 327,28	h 23 682,62
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	i 13 660,90 (si excédent)

	Report en section d'investissement (001)	d 1 182,62 (si déficit)	j 0,00 (si excédent)
--	--	-------------------------------	----------------------------

=

TOTAL (réalisations + reports	= a+b+c+d 52 801,73	= g+h+i+j 67 441,10
-------------------------------	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN (N+1 (1)	Section de fonctionnement	e 0,00	k 0,00
	Section d'investissement	f 0,00	l 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= e+f 0,00	= k+l 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= a+c+e 30 291,83	= g+i+k 43 758,48
	Section d'investissement	= b+d+f 22 509,90	= h+j+l 23 682,62
	TOTAL CUMULE	= a+b+c+d+e+f 52 801,73	= g+h+i+j+k+l 67 441,10

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2020 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Les résultats de l'exercice 2020 sont les suivants :

- investissement : 2 355,34 €
- fonctionnement : - 194,25 €
- total : 2 161,09 €

Les résultats de clôture 2020 après report des résultats 2019 sont :

- investissement : 1 172,72 €
- fonctionnement : 13 466,65 €
- total : 14 639,37 €.

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nathalie BORREDA : Prévu en 2019 sur budget primitif 2020 8210 euros pour les réparations

Le Maire : Quelles réparations ? Chauffage ?

Yves GALTIER : Non, pour le moment nous sommes avec les experts de l'assurance pour dommage ouvrage.

Nathalie BORREDA : Il y a autant de malfaçons ?

Yves GALTIER : J'ai l'impression

Le Maire : On chauffe par le plafond, aujourd'hui c'est peu fréquent. On a réceptionné obligation les travaux mais il peut y avoir des vices cachés.

Jean-Pierre BROQUIN : Il y a une décennale. A la Région je vois que les bâtiments sont comme ça.

Yves GALTIER : La réglementation n'a pas été respectée

Le Maire : Cela risque de nous coûter un peu.

Yves GALTIER : De mémoire, les dernières factures d'électricité sont de + 2000€/mois à la MSP.

N°2021_04_026 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Pierre AIGUILLON présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 soit 13 466,65 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020 soit 1 172,72 €

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 13 466,65 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section de fonctionnement recettes

Décide de reprendre l'excédent d'investissement soit 1 172,72 € au compte 001, excédent d'investissement antérieur reporté, section d'investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_027 – BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Pierre AIGUILLON présente le projet de budget primitif 2021 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 47 366,65 €.

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 25 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN : Les recettes de fonctionnement correspondent au loyer ?
Le Maire : Oui

N°2021_04_028 – COMPTE DE GESTION 2020 DE L'AQUARIUM

Monsieur Pierre AIGUILLON présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2019 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le Maire rappelle que le budget primitif Aquarium est resté ouvert en 2020 car il y avait l'emprunt de prélevé pour la dernière année. La clôture de ce budget se fait donc en 2021.

N°2021_04_029 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'AQUARIUM

Monsieur Pierre AIGUILLON présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 concernant l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 4 282,54	g 10 163,52
	Section d'investissement	b 36 804,16	h 0,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	i 1 127,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d 0,00 (si déficit)	j 578,97 (si excédent)

=

TOTAL (réalisations + reports)	= a+b+c+d 41 086,70	= g+h+i+j 11 869,84
--------------------------------	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN (N+1 (1)	Section de fonctionnement	e 0,00	k 0,00
--	---------------------------	-----------	-----------

	Section d'investissement	f 0,00	l 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= e+f 0,00	= k+l 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= a+c+e 4 282,54	= g+i+k 11 290,87
	Section d'investissement	=b=d=f 36 804,16	= h+j+l 578,97
	TOTAL CUMULE	= a+b+c+d+e+f 41 086,70	= g+h+i+j+k+l 11 869,84

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2020 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Les résultats de l'exercice 2020 sont les suivants :

- investissement : - 36 804,16 €
- fonctionnement : 5 880,98 €
- total : - 30 923,18 €

Les résultats de clôture 2020 après report des résultats 2019 sont :

- investissement : - 36 225,19 €
- fonctionnement : 7 008,33 €
- total : - 29 216,86 €.

Le budget de l'Aquarium doit être clôturé, les résultats seront reportés au budget 2021 de la Commune.

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nathalie BORREDA : La facture de 4300 euros c'est quoi ?

Le Maire : Je t'ai déjà répondu et expliqué la dernière fois que le budget aquarium devait être clôturé en 2020, donc l'imputation a été faite sur la commune.

N°2021_04_030 – SUPPRESSION DU BUDGET DE L'AQUARIUM

Le Conseil Municipal,

Considérant que le bâtiment de l'Aquarium a été, en partie, détruit et que l'activité n'existe plus,

Le Conseil Municipal décide, sur avis de Monsieur le Trésorier d'ANDUZE :

- de clôturer le budget de l'Aquarium au 31 décembre 2020,
- d'affecter les résultats de clôture au budget principal de la Commune à l'issue du vote du compte administratif 2020,
- de réintégrer l'actif et le passif du budget de l'Aquarium dans le budget principal de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°2021_04_031 – COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur Pierre AIGUILLON présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2019 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_032 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur Pierre AIGUILLON présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 concernant la Commune, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 2 080 538,18	g 2 757 467,66
	Section d'investissement	b 1 068 954,43	h 1 669 500,02
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	i 768 533,58 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d 353 139,57 (si déficit)	j 0,00 (si excédent)

=

TOTAL (réalisations + reports)	= a+b+c+d 3 502 632,18	= g+h+i+j 5 195 501,26
--------------------------------	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN (N+1) (1)	Section de fonctionnement	e 0,00	k 0,00
	Section d'investissement	f 2 050 139,63	l 1 328 960,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= e+f 2 050 139,63	= k+l 1 328 960,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= a+c+e 2 080 538,18	= g+i+k 3 526 001,24
	Section d'investissement	= b+d=f 3 472 233,63	= h+j+l 2 998 460,02
	TOTAL CUMULE	= a+b+c+d+e+f 5 552 771,81	= g+h+i+j+k+l 6 524 461,26

Après discussion le compte administratif 2020 de la Commune est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Les résultats de l'exercice 2020 sont les suivants :

- investissement : 600 545,59 €
- fonctionnement : 676 929,48 €
- total : 1 277 475,07 €

Les résultats de clôture 2020 après report des résultats 2019, avec les restes à réaliser, sont :

- investissement : - 473 773,61 €
- exploitation : 1 445 463,06 €
- total : 971 689,45 €.

Les résultats de clôture 2020 après report des résultats 2019, sans les restes à réaliser, sont :

- investissement : 247 406,02 €.

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Maire précise que l'année prochaine on essaiera de présenter ces documents via un vidéoprojecteur.

Nathalie BORREDA : Concernant les restes à réaliser, j'ai un détail qui est faux je pense.

Le Maire : Non, car c'est ce que nous avons voté au BP de la commune en 2020. Tu ne peux pas savoir à l'avance le montant exact car c'est un budget primitif. Le Marché Couvert coûte moins cher c'est pour cela qu'il y a des restes à réaliser.

Nathalie BORREDA : je suis d'accord mais je ne comprends pas pourquoi.

Le Maire : A toi de faire la différence entre le budget prévu et le réalisé.

On ne fait plus les programmes au BP on va les faire en interne uniquement. Cela revient au même. Et la trésorerie procède aussi comme ça. Les résultats sont reportés globalement donc sur les travaux que nous voulons réaliser.

Nathalie BORREDA : Pour visualiser, les gens ont besoin de ce détail. Cette visibilité on ne l'aura pas.

Le Maire : Si, aucune dépense n'est affectée. Nous avons pris pour option de faire marché par marché en interne, comme pour le marché couvert. Au final on sait que nous sommes moins cher. On peut dire merci à Yves !

Julien PHARABOZ : Comment avez-vous fait pour négocier ?

Le Maire : On a négocié !

Julien PHARABOZ : Vous êtes de bons négociateurs alors !

Le Maire : Merci c'est vrai, on a fait de même pour l'aménagement de la Grand Rue.

Julien PHARABOZ : C'est bien pour la Mairie mais pas pour les entreprises.

Yves GALTIER: On n'a rien changé au CCTP.

Nathalie BORREDA : Tous les frais du compte 611 sont-ils récurrents ?

Le Maire : Cela dépend, globalement on peut considérer que oui il s'agit de marché à commande exemple 39 000€ sur 4 ans pour le marché de déneigement donc on compte 10 000 euros au budget primitif pour ce marché à bon de commande.
On fera ensemble un point très clair du compte 611.

Nathalie BORREDA : On n'est toujours pas d'accord mais c'est votre point de vue.

Le Maire : C'est la réalité je te le prouverai. En changeant la politique de la ville, nos prédécesseurs ont tué la ville et les artisans !

Mireille LALLEMAND : Il y a 3 personnes en arrêt maladies, mais ils continuent à être dans la masse salariale.

Nathalie BORREDA : Sont-ils rembauchés à la fin de leur arrêt ?

Le Maire : Oui ils sont salariés !!!

N°2021_04_033 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 soit 1 445 463,06 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020 soit 247 406,02 €

Vu les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2020 soit 2 050 139,63 €

Vu les restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2020 soit 1 328 960,00 €

Décide de reprendre l'excédent d'investissement reporté soit 247 406,02 € au compte R 001 solde d'exécution positif, section investissement, dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_034 – BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur Pierre AIGUILLON présente le projet de budget primitif 2020 de la Commune qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée :

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 422 086,59 €

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 3 709 455,94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTIONS : Jean-Pierre BROQUIN, Sébastien BRUN et Nathalie BORREDA.

Nathalie BORREDA : Il y a 40 000 euros de prévu pour la culture, est-il prévu quelque chose pour les écoles ?

Hélène GALAUP : Oui, il est prévu un spectacle annuel pour chaque établissement scolaire de St Jean du Gard.

Jean-Pierre BROQUIN : Tu as fait ton programme ?

Hélène GALAUP : Oui depuis le mois de Décembre.

Jean-Pierre BROQUIN : Sur les charges du personnel on voit 650 000 € pour les titulaires + 118 000€ pour les non titulaires.

Pierre AIGUILLON : C'est un global ! On n'a pas ventilé les sommes des charges.

Le Maire : Oui on a fait une somme globale

Jean-Pierre BROQUIN : De 2016 à aujourd'hui il y a une augmentation importante des charges de prestations de services.

Le Maire : Peut-être, mais par exemple, l'entretien de Gard Vidanges c'est un entretien que vous ne faisiez pas avant ! C'est l'entretien du réseau pluvial. Le contrat est plafonné lui aussi. Il faut savoir que nous n'avons pas réussi à faire passer une caméra dans ce réseau à l'époque car il était bouché et à chaque pluie, l'eau dévalait dans les rues.

Jean-Pierre BROQUIN : Concernant le musée des Vallées Cévenoles du 95 Grand Rue, il n'est pas inscrit au BP 2021 ?

~~Le Maire : Non car il ne nous appartient pas. On va reprendre possession de ce bien.~~

Jean-Pierre BROQUIN : Pour le projet de l'école ?

Pierre AIGUILLON : On attend une réponse fin avril du programmiste pour le lieu.

Jean-Pierre BROQUIN : Et la crèche ?

Le Maire : Non la Crèche c'est Alès Agglomération à 100%, normalement pour janvier 2022.

Jean-Pierre BROQUIN : Le terrain de foot est abandonné ?

Le Maire : Mais non, on s'en occupe, en principe se sera bon fin septembre début octobre pour jouer.

Lionel DUMAS : On est plus à 2 mois près.

Nathalie BORREDA : Le terrain de Gendarmerie trop grand 350 000 euros au budget primitif.

Le Maire : 20€/le m² ils nous le vendraient. Il y a 15 000m² et ils envisagent peut-être de nous vendre que 5 000m². Sur le budget primitif de cette année on prévoit uniquement l'achat du terrain. Ce n'est pas plus mal car au niveau financement c'est compliqué car comme on vous l'a dit nous n'avons pas de subvention pour le parking du gardon...

Nathalie BORREDA : Et les écoles ?

Le Maire : Appel d'offres pour le choix de l'architecte et les études. L'école pas avant 2022. L'architecte a trois emplacements, il va faire une analyse pour trouver l'endroit le plus adapté.

Nathalie BORREDA Nathalie : Et le Pont Vieux ?

Le Maire : Pas pour cette année, on verra plus tard en plus c'est un monument historique.

Après le vote : le Maire : pourquoi vous vous abstenez au vote ?

Nathalie BORREDA : C'est sur l'orientation ne que nous sommes pas d'accord ! C'est de laisser tomber les agents.

Le Maire : Non nous n'avons jamais laissé tomber un agent.

N°2021_04_035 – TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2020 soit :

- taxe foncière bâtie : 19,19%
- taxe foncière non bâtie : 70,93%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_036 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SDIS DU GARD ET LA COMMUNE POUR LA REALISATION DU CONTROLE DES POTEAUX

Madame Mireille LALLEMAND présente à l'Assemblée une convention de prestation des services entre le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du Gard et la Commune pour la réalisation du contrôle des poteaux.

Cette convention définit les modalités de participation et d'engagement des deux parties signataires, en respectant le RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre Incendie).

Les contrôles techniques périodiques concernent uniquement les PEI alimentés par un réseau sous pression (poteaux et bouches d'incendie). Ce contrôle sera réalisé les années paires; toutefois, il pourra être effectué lors des reconnaissances opérationnelles si le Centre de Secours éprouve des difficultés d'organisation.

La Commune participera aux frais inhérents au contrôles techniques périodiques, à hauteur d'une indemnité horaire de sapeur-pompier volontaire au grade de Caporal par PEI.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la signature et renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN : il n'y avait pas un poteau au croisement de la route de St Etienne ?

Mireille LALLEMAND : Aucune idée il faut demander aux pompiers.

N°2021_04_037 – CONTRAT FESTIVITES – GROUPE « PUZZLE »

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le Groupe « PUZZLE », qui aura lieu le 14 juillet 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 900, 00 € plus 1 690,00 € de charges. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le Maire : Ce que nous allons voter, je précise que nous sommes conscients de la crise sanitaire du Covid, donc nous serons dans l'obligation de payer un % si la préfecture n'autorise pas les manifestations car les contrats auront été signés pendant la crise sanitaire.

N°2021_04_038 – CONTRAT FESTIVITES – GROUPE « MANHATTAN »

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le Groupe « MANHATTAN », qui aura lieu le 3 août 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 700, 00 €, charges comprises. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_039 – CONTRAT FESTIVITES – ORCHESTRE LSP MUSIC

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Orchestre LSP Music, qui aura lieu le 31 juillet 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 600, 00 €, dont 100 € de frais de déplacement. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_040 – CONTRAT FESTIVITES – SHOW BISES

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec SHOW BISES, qui aura lieu le 2 août 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 600,00 €. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_041 – CONTRAT FESTIVITES – CALIFORNIA

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec CALIFORNIA, qui aura lieu le 1^{er} août 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 4000,00 € TTC (salaires et cotisations du Guso comprises). La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_042 – CONTRAT FESTIVITES – « LA MALAIGUE D'OR »

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec « La Malaigue d'Or », qui aura lieu le 14 juillet 2021 et le 1^{er} août 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 950,00 € pour le 14 juillet 2021 et 950 € pour le 1^{er} août 2021. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pierre AIGUILLON précise que c'est pour accompagner les chars et faire une animation de 18h30 à 21h00 devant les bars.

N°2021_04_043 – CONTRAT FEUX D'ARTIFICES

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée les devis des feux d'artifices de la Société « Milles et Une Etoiles » du 14 juillet 2021 et du 3 août 2021. Ces derniers s'élèvent à la somme de :

- 14 juillet 2021 : 2 800 € TTC
- 3 août 2021 : 5 000 € TTC.

La Commune prendra en charges les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer les devis.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_044 – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Madame Mireille LALLEMAND présente à l'Assemblée une convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur ROSSEL Jean-Pierre pour l'opération de création d'un lotissement de 2 lots Chemin d'Arbousse.

Cette convention précise les conditions par lesquelles la Commune s'engage à réaliser les équipements d'extension du réseau de distribution publique électrique et Monsieur ROSSEL Jean-Pierre s'engage à rembourser à la Commune l'intégralité du coût total des équipements.

Le Conseil Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2021_04_045 – DECLASSEMENT DE L'IMMEUBLE 95 RUE GRAND'RUE

Monsieur la Maire présente à l'Assemblée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L., qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

- Considérant que le bien communal 95 Rue Grand'Rue était à l'usage du Musée des Vallées Cévenoles,

- Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où le Musée a été transféré Rue de l'Industrie à Maison Rouge en 2017,

- Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate la désaffectation du bien sis, 95 Rue Grand'Rue

Décide du déclassement du bien sis 95 Rue Grand'Rue du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le Maire : C'est ce qui aurait dû être fait à la fermeture du Musée à l'époque. On envisage de le vendre, on en reparlera en réunion quand on aura un vrai projet. On avait un repreneur Anglais, il se trouve qu'il a abandonné. On est sur un autre projet et nous en parlerons quand nous serons propriétaire du lieu.

N°2021_04_046 – CONTRAT FESTIVITES – ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES FESTIVITES

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'« Association pour le Développement des Festivités », Grand Prix de la Chanson , qui aura lieu 23 août 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 500 € TTC. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOTE A L'UNANIMITE.

Pierre AIGUILLON précise que c'est la 1/2 finale.

N°2021_04_047 – CONTRAT FESTIVITES – ASSOCIATION « LA PROVENCALE »

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Association « La Provençale », qui aura lieu 14 juillet 2021.

Le coût de cette prestation s'élève à 800 €. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le devis joint à la présente.

ADOTE A L'UNANIMITE.

N°2021_04_048 – MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le décret n°2016-1184 du 31 août 2016 institue, à titre expérimental pour deux ans à compter du 1^{er} septembre 2016, une prise en charge d'une indemnité kilométrique vélo prévue à l'article L.3261-3-1 du Code du Travail relative aux trajets entre la résidence habituelle et le lieu de travail effectués à vélo par les salariés. Dans le secteur public ; elle est mise en place dans un premier temps pour les agents relevant des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que de leurs établissements publics.

En cohérence avec ses engagements, la Commune de SANT JEAN DU GARD souhaite renforcer sa responsabilité d'employeur quant à sa participation au développement durable et ainsi encourager les gestes éco-citoyens des agents.

Dans les limites du cadre prévu à titre expérimentale à l'Etat, et à l'image de plusieurs collectivités, la Commune de SAINT JEAN DU GARD propose d'ouvrir ce dispositif à l'ensemble des agents de la commune, sous conditions.

Ainsi, ce décret prévoit le versement par l'employeur de 0,25 € par kilomètre, avec un plafond annuel de remboursement de 200 €. L'indemnité est versée mensuellement est l'agent doit au moins parcourir 1km/jour pour y prétendre (en vélo ou vélo assistance électrique).

L'ensemble des agents sur poste permanent pourront prétendre au versement de cette indemnité :

- agents titulaires
- agents stagiaires
- agents en contrat à durée déterminée de droit public d'une année à trois années
- agents en contrat à durée indéterminée de droit public.

L'indemnité kilométrique vélo est prise en charge par la Commune au vu d'une déclaration sur l'honneur de l'agent, s'engageant à utiliser un vélo pour assurer tout ou partie du trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, pendant au moins les trois

quarts du nombre de jours de travail annuels de l'agent, et produite au titre de chaque année (art. 2 du décret n°2016-1184).

Les agents doivent signaler tout changement de leur situation individuelle de nature à modifier les conditions de prises en charge.

Cette prise en charge est égale au montant de l'indemnité kilométrique vélo (0,25 € net exonérée d'impôt sur le revenu) multiplié par la distance d'aller-retour ainsi que par le nombre de jours de travail annuel de l'agent :

= 0,25 X distance journalière parcourue* X nombre de jours travaillés dans l'année (dans la limite annuelle de 200 €) (art. 3 du décret n°216-1184).

** a plus courte pouvant être parcourue à vélo entre le lieu de résidence habituelle de l'agent et son lieu de travail.*

L'indemnité est versée mensuellement au regard du montant défini ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le Maire explique qu'il n'est pas totalement fan des vélos électriques car trop polluants pour leur construction.

QUESTIONS DIVERSES

✕ Comme le prévoit l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mireille LALLEMAND donne la liste des déclarations d'intention d'aliéner de fin mars 2021 et début avril 2021, reçues et pour lesquelles la Commune n'exerce pas son droit de préemption :

- section AD n°766 – Les Parades
- section AD n°764 – Les Parades
- section AC n°263 – Avenue e la Résistance
- section AB n°561 et 562 – Rue Grand'Rue
- section B n°1350 – Lotissement les Terrasses de Camplogis.

